

DECISION DU MAIRE

N°452

DATE
20 mai 2026

Signature d'une convention avec l'association SADA « Solidaire Agissons Dès Aujourd'hui »

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 alinéa 5 et L. 2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1 et L. 2125-1,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la Ville de Poissy met en œuvre une politique active en faveur de la jeunesse, notamment par le biais d'actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement portées par le Bureau Information Jeunesse,

Considérant l'intérêt de mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des jeunes du territoire,

Considérant le projet porté par le service Jeunesse – Bureau Information Jeunesse, sur la sensibilisation aux rixes inter quartiers,

Considérant la proposition de l'association SADA « Solidaire Agissons Dès Aujourd'hui »

DÉCIDE :**Article 1 :**

D'adopter les termes de la convention avec l'association SADA,

Article 2 :

De préciser que le contrat est conclu pour le mercredi 20 mai 2026

Article 3 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents,

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr,

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNARD DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 22/05/2026